Nations Unies

ICCD/CRIC(23)/3

Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
12 septembre 2025
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
Vingt-troisième session
Panama, 1er-5 décembre 2025
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire
Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional
Cadres directifs et questions thématiques : tempêtes de sable et de poussière et occupation des terres

Cadres directifs et questions thématiques : tempêtes de sable et de poussière et occupation des terres

Note du secrétariat

Résumé

Comme suite aux décisions 27/COP.16 et 28/COP.16, dans lesquelles la Conférence des Parties (COP) a prié le secrétariat de soumettre un rapport au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, à ses futures sessions, sur les mesures prises en vue d'appliquer ces décisions, le secrétariat fait le point, dans la présente note, sur les activités que lui et le Mécanisme mondial ont menées depuis la seizième session de la COP concernant les cadres directifs sur les tempêtes de sable et de poussière et l'occupation des terres.

GE.25-14650 (F) 290925 290925

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Tempêtes de sable et de poussière	3
	A. Les dimensions de genre des tempêtes de sable et de poussière	3
	B. Initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière	4
III.	Occupation des terres	5
	Initiative du secrétariat et de la FAO sur l'occupation des terres	6
IV.	Conclusions et recommandations	6

I. Introduction

1. Comme suite aux décisions 27/COP.16 et 28/COP.16, dans lesquelles la Conférence des Parties (COP) a prié le secrétariat de soumettre un rapport au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), à ses futures sessions, sur les mesures prises en vue d'appliquer ces décisions, le secrétariat fait le point, dans la présente note, sur les activités que lui et le Mécanisme mondial ont menées depuis la seizième session de la COP concernant les cadres directifs sur les tempêtes de sable et de poussière et l'occupation des terres.

II. Tempêtes de sable et de poussière

2. Conformément à la décision 27/COP.16, le secrétariat continue d'être un membre actif de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. Il a notamment participé à la dixième réunion de la Coalition, qui s'est tenue à Genève en mars 2025. Depuis la réunion, le secrétariat et d'autres membres de la Coalition ont établi un plan d'action relatif à la Décennie des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (2025-2034), contribué à l'élaboration de la note de cadrage de la manifestation de haut niveau que la présidence de l'Assemblée générale a organisée à New York le 10 juillet 2025[1] pour célébrer la Journée internationale de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (12 juillet), et présenté le nouveau logo et le nouveau site Web de la Coalition[2]. Le secrétariat a aussi contribué à l'élaboration du rapport 2025 du Secrétaire général sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. Il est prévu que la onzième réunion de la Coalition se tienne à Beyrouth en octobre 2025, en marge d'un forum sur les tempêtes de sable et de poussière organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

3. Le secrétariat et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont récemment conclu un nouveau mémorandum d'accord et établi dans ce cadre un plan de travail, dont l'une des tâches consiste à mettre à jour la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière, notamment à établir un inventaire des outils et technologies, et à réfléchir aux possibilités d'amélioration de la méthode d'établissement de la carte de base des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière, ainsi que des jeux de données utilisés. Une autre tâche prévue par le plan de travail consiste à étudier les moyens d'établir un programme de renforcement des capacités pour favoriser l'application des futures décisions de la COP sur les tempêtes de sable et de poussière.

4. En juillet 2025, les communautés d'apprentissage et de pratique de la Convention ont organisé une réunion d'experts virtuelle dont le but était d'approfondir la compréhension des enjeux liés aux tempêtes de sable et de poussière, et d'accélérer les efforts déployés dans ce domaine. Cette réunion a été l'occasion pour des spécialistes internationaux de partager des idées, d'échanger des données d'expérience et d'examiner les progrès récemment accomplis dans l'établissement de cartes des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière, l'évaluation des impacts et l'élaboration de mesures d'atténuation. D'éminents experts internationaux ont fait des exposés, suivis d'une séance de questions-réponses.

A. Les dimensions de genre des tempêtes de sable et de poussière

5. Pour remédier au manque d'informations sur les dimensions de genre des tempêtes de sable et de poussière, qu'il s'agisse des liens de causalité, des effets différenciés selon le sexe ou des pratiques d'adaptation, le secrétariat a commandé une étude exploratoire, qui sera conduite par une équipe d'étudiants de l'Université des Nations Unies. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la Feuille de route destinée à accélérer l'exécution du Plan d'action pour l'égalité des sexes, approuvée par la COP à sa quinzième session, dont l'une des activités consiste à « Mettre en place des travaux de recherche, fondés sur des éléments factuels et

[1] Voir https://www.un.org/pga/79/high-level-meeting-on-sand-and-dust-storms/.
[2] Voir https://unsdscoalition.org/index.html.

utiles à l'élaboration de politiques, permettant de collecter des données et des informations en vue d'établir des niveaux de référence pour les paramètres clefs du genre et d'éclairer les processus politiques et décisionnels ». L'équipe de l'Université des Nations Unies évaluera les données actuellement disponibles et établira trois études de cas nationales (Australie, Égypte et Mali). Elle présentera ses conclusions préliminaires à l'occasion d'une réunion du Caucus sur le genre, à la vingt-troisième session du CRIC. Elle évoquera notamment les lacunes des données et les travaux de recherche supplémentaires à mener, jetant ainsi les bases d'une analyse plus approfondie des dimensions de genre des tempêtes de sable et de poussière, qui aboutira à la formulation de recommandations.

B. Initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière

6. Conformément à la décision 27/COP.16, le Mécanisme mondial s'emploie, en collaboration avec le secrétariat et des partenaires, à échafauder et à mettre sur pied une initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière pour aider les Parties à concrétiser leur ambition de combattre et de mieux maîtriser ces phénomènes, et contribuer à l'exécution du plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (2025-2034).

7. L'initiative aura pour but de renforcer la résilience des régions touchées en faisant collaborer les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et la communauté scientifique dans le cadre d'une action mondiale et coordonnée. Elle jouera le rôle de catalyseur des efforts d'intervention sur le terrain, de mobilisation de ressources et de transformation à plus grande échelle afin d'améliorer la gestion des tempêtes de sable et de poussière à la source et la lutte contre leurs effets, et de protéger ainsi les populations et les écosystèmes à tous les niveaux. Le Mécanisme mondial propose que les objectifs de l'initiative soient les suivants :

a) Renforcer la résilience des populations au moyen d'interventions ciblées, qui visent à remédier aux incidences qu'ont les tempêtes de sable et de poussière sur la santé, l'agriculture, la sécurité de l'approvisionnement en eau, les infrastructures et les moyens de subsistance ;

b) Combler les principales lacunes des données en renforçant les systèmes de suivi et les capacités d'alerte précoce, de sorte que les populations touchées reçoivent en temps voulu des informations pratiques ;

c) Créer un cadre d'action publique favorable à l'intégration des enjeux de gestion des tempêtes de sable et de poussière dans les stratégies nationales et régionales de lutte contre les changements climatiques, de promotion du développement et de réduction des risques de catastrophe ;

d) Mobiliser des ressources et des mécanismes de financement novateurs en nouant des partenariats avec le secteur privé, les banques de développement et les fonds internationaux ;

e) Sensibiliser l'opinion mondiale et plaider en faveur d'un renforcement des engagements et de l'action à tous les niveaux.

8. Il est prévu que les activités de l'initiative soient articulées autour de quatre piliers opérationnels :

a) Amélioration des données et de l'information :

i) Mettre au point des outils de cartographie des zones à risque et de suivi en temps réel ;

ii) Renforcer les systèmes d'alerte précoce et améliorer l'accès du public aux données sur les risques ;

iii) Améliorer les études d'impact sur la santé et la stabilité économique ;

iv) Associer les scientifiques amateurs aux efforts de collecte de données ;

b) Politiques et gouvernance :

i) Aider les pays à élaborer des plans de gestion des tempêtes de sable et de poussière ;

ii) Harmoniser les politiques relatives aux tempêtes de sable et de poussière entre les différents secteurs (santé, agriculture, aménagement urbain, etc.) ;

iii) Faciliter la coopération régionale pour permettre une action coordonnée ;

c) Financement et exécution :

i) Créer de nouveaux modes de financement des projets d'atténuation des tempêtes de sable et de poussière ;

ii) Établir des partenariats public-privé en faveur de la restauration des terres et du contrôle de la poussière ;

iii) Aider les régions touchées à accéder au financement de l'action climatique et du développement ;

d) Sensibilisation et diffusion des connaissances :

i) Organiser des sommets et ateliers internationaux et régionaux sur les tempêtes de sable et de poussière ;

ii) Élaborer des campagnes de sensibilisation du public et des parties prenantes ;

iii) Diffuser les meilleures pratiques et les innovations technologiques.

III. Occupation des terres

9. Comme suite à la décision 28/COP.16, le secrétariat a entamé l'élaboration d'une boîte à outils sur l'occupation des terres, dont le but est de permettre aux parties prenantes d'accéder facilement à tous les documents officiels, à des outils pratiques, à des guides techniques, à des principes directeurs et à des stratégies de financement, et d'appuyer ainsi les efforts que déploient les Parties pour établir, étayer et faire appliquer les droits légitimes à l'occupation des terres tout en menant des activités de gestion durable et de restauration des terres.

10. Dans le cadre de l'élaboration de la boîte à outils sur l'occupation des terres et de leur initiative conjointe sur l'occupation des terres, le secrétariat et la FAO sont en train d'établir, en réponse à la même décision, un recueil des mécanismes d'établissement des responsabilités et de réclamation. Ils mèneront aussi des activités de sensibilisation, en s'efforçant de toucher le plus grand nombre de parties prenantes, pour encourager les Parties à envisager d'établir de nouveaux mécanismes et/ou de renforcer les mécanismes existants, au sein des juridictions nationales et infranationales, dans le cadre de leurs efforts de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, selon qu'il conviendra.

11. Le recueil s'adresse aux décideurs, aux institutions de gouvernance des terres, aux organisations de la société civile, aux organisations non gouvernementales, aux peuples autochtones, aux collectivités locales, aux donateurs, aux organismes d'exécution et aux partenaires de développement engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de neutralité en matière de dégradation des terres et d'autres initiatives de restauration des terres. L'accent sera mis, dans le recueil, sur les entités d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial, ainsi que sur d'autres mécanismes nationaux et infranationaux d'établissement des responsabilités et de réclamation, afin de mettre en avant des études de cas, des pratiques optimales et des enseignements tirés des efforts de promotion de la neutralité en matière de dégradation des terres et de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

12. Une invitation à soumettre des études de cas mettant en évidence les enseignements tirés de l'application de tels mécanismes d'établissement des responsabilités et de réclamation a été lancée en juillet 2025, la date limite de soumission des contributions ayant été fixée au 30 septembre 2025. Il est envisagé que, en marge de la vingt-troisième session

du CRIC, la FAO organise, en collaboration avec des partenaires, une manifestation à l'occasion de laquelle les Parties et les organisations accréditées pourront partager des connaissances et des données d'expérience sur ces mécanismes, et ainsi contribuer à l'enrichissement du recueil et à d'autres actions de sensibilisation.

13. La célébration internationale de l'édition 2025 de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification[3], dont le thème était « Restaurer les terres. Libérer leur potentiel. », a eu lieu à Bogota le 17 juin 2025. La manifestation s'est tenue parallèlement à l'édition 2025 du Forum foncier mondial, le plus grand rassemblement indépendant de défenseurs et d'experts des droits fonciers, organisé par la Coalition internationale pour l'accès à la terre et le Gouvernement colombien. Les Ministres de l'agriculture et de l'environnement de plusieurs pays, des représentants d'organisations de la société civile, des représentants de peuples autochtones et des experts ont débattu de la nécessité de relever les défis liés à l'accès aux terres et à leur gestion durable. Le secrétariat a aidé le Gouvernement colombien à organiser la célébration internationale, qui a permis de donner une visibilité mondiale à la Convention, puisque 70 manifestations ont été organisées à travers le monde et la couverture médiatique des activités menées au titre de la Convention a augmenté de deux tiers.

Initiative du secrétariat et de la FAO sur l'occupation des terres

14. Plus de 30 pays ont déclaré que l'amélioration de la sécurité d'occupation des terres devait être une priorité, et ont officiellement demandé à être soutenus dans l'organisation de consultations nationales sur la prise en compte des enjeux d'occupation des terres dans les initiatives de neutralité en matière de dégradation des terres et autres initiatives de restauration des terres, le but étant de renforcer la gouvernance des terres et les droits d'occupation des terres dans tous les secteurs et domaines. Les fonds disponibles ont permis l'organisation de cinq consultations nationales entre 2023 et 2024. Dans le cadre de leur nouveau mémorandum d'accord et de leur plan de travail conjoint, le secrétariat et la FAO continueront de réfléchir aux moyens de financer et d'organiser les consultations nationales que d'autres Parties souhaitent mener. Sous réserve de la disponibilité de ressources, ils établiront aussi des orientations destinées à améliorer l'évaluation et le renforcement des capacités dans les domaines de la neutralité en matière de dégradation des terres, de l'occupation des terres et de la prise en compte des questions de genre, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation de l'indicateur 5.a.2 des objectifs de développement durable et d'autres jeux de données pertinents, notamment pour améliorer l'établissement des rapports nationaux des Parties et l'alignement avec d'autres mécanismes de suivi.

IV. Conclusions et recommandations

15. **La vingt-troisième session du CRIC étant une réunion intersessions, elle n'aboutira pas à l'établissement d'un projet de décision, mais une fois le rapport final de la vingt-troisième session adopté, un projet de décision sera élaboré à temps pour la vingt-quatrième session du CRIC et la dix-septième session du Comité de la science et de la technologie.**

[3] Voir https://www.unccd.int/events/desertification-drought-day/2025.